

Bulletin Inscription ADULTES Joux
Association Just'In - Saison 2024 / 2025



Nom et Prénom
Adresse:
Téléphone : Portable :
E-mail.....@.....

Pour la promo de Just'In, nous avons grand besoin de vous :

J'autorise Just'In à utiliser photos, vidéos, enregistrements sonores pris au cours des activités organisées par l'association et sur lesquels je suis reconnaissable. Ces enregistrements pourront être diffusés sur Internet (site, page Facebook, chaîne YouTube et compte Twitter et Instagram de l'association), ou localement pour les diffusions matérielles (papiers, journaux, cd, dvd...) dans le cadre de démarches promotionnelles ou publicitaires de l'association. Ceci, sans limitation de durée. Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. Les enregistrements ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

Je n'autorise pas

Adhésion (15€)

*S'adresse à ceux qui souhaitent soutenir l'association. **Obligatoire pour l'inscription aux ateliers, donne également droit à l'inscription aux ateliers et éventuels stages proposés par l'association du 1/09/2024 au 31/08/2025, si la troupe de Just'In joue durant la saison, à Francheville, l'adhésion donne droit à une place gratuite.***

Inscription ATELIER SPECTACLE / Mardi 19h30-21h30 (335€)

(Cocher, en plus, la case Adhésion si vous n'êtes pas encore adhérent pour la saison 2024-2025)

Lieu : 8 place du plaisir, 69170 Joux

Inscription ATELIER BIEN ÊTRE Jeudi 19h30-21h30 (335€)

(Cocher, en plus, la case Adhésion également, si vous n'êtes pas encore adhérent pour la saison 2024-2025)

Lieu : 8 place du plaisir, 69170 Joux

Je joins mon règlement d'un montant de : _____ €

dont _____ € par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de **Just'In**

Règlement autorisé jusqu'en 6 mensualités (chèques à fournir à l'inscription, datés de la date de l'inscription).

et / ou _____ € par chèque(s) vacances



Bulletin Inscription ADULTES Joux

Association Just'In - Saison 2024 / 2025



L'ADHESION :

Valable toute la durée de la saison (du 1/09/2024 au 31/08/2025), elle permet de participer à la vie de l'association et de couvrir les frais liés à l'assurance des adhérents et des locaux.

Elle est obligatoire pour participer aux activités proposées par Just'In (stages, ateliers, troupe).

Elle est acquise par l'association, aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.

Si la troupe de Just'In monte un spectacle durant la saison, l'adhésion donne droit à une place gratuite pour l'une des représentations à Francheville (*pas de report possible sur spectacle ultérieur ou sur représentation à Lyon*).

INSCRIPTION :

L'inscription se fait en fonction des places disponibles et n'est validée qu'à réception du dossier d'inscription complet (*bulletin d'adhésion + fiche d'inscription + règlement par chèque(s) ou chèques vacances*)

Il est possible de régler jusqu'en 6 mensualités, vos chèques devront être joints au dossier, à l'inscription.

Il est autorisé **un cours d'essai**, que l'on ait, ou non, déjà déposé son dossier d'inscription.

→ Si le dossier d'inscription n'a pas été déposé au moment du cours d'essai :

Vaudra validation de l'inscription ferme et définitive, pour toute la durée de la saison :

La participation au cours suivant le cours d'essai (muni du dossier d'inscription complet) **OU l'information à l'association**, par mail ou SMS, avant le cours qui suit le cours d'essai, **de sa volonté de s'inscrire**.

Dans le cas contraire, la place sera rendue vacante.

→ Si le dossier d'inscription a déjà été déposé au moment du cours d'essai :

Vaudra validation de l'inscription ferme et définitive, pour toute la durée de la saison :

La participation au cours qui suit le cours d'essai **OU la non information à l'association**, par mail ou SMS, avant le cours qui suit le cours d'essai, **de sa volonté de se désister de son inscription**.

Une inscription validée ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en cas d'abandon de l'élève en cours d'année (sauf cas de force majeure pour lequel le bureau de l'association prendra une décision).

Il sera demandé à chaque participant un respect du professeur, du groupe, du matériel et des locaux pour le bon déroulement de la saison. Le bureau se réserve le droit d'exclure quiconque ne respecterait pas cela.

A..... Le.....Signature :
(précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)

*L'association est née en 2010, avec, plus que tout, la volonté de rassembler ses membres autour du théâtre, qu'ils soient participants ou spectateurs, dans une ambiance volontairement très familiale. Une troupe, des ateliers, des stages, ainsi que différents événements, ponctuent les saisons de Just'In. Merci de continuer l'histoire avec nous.
Bienvenue chez vous !*